Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formation Continue Certifiée

Certificate of Advanced Studies - CAS

Tutorat d'enseignantes et enseignants

10 crédits ECTS – Volée 2024 - 2025

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/cas-tut

hep/

Table des matières

Préambule 4

Introduction 4

Formations continues certifiées de la HEP Vaud 4

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud 5

Séance d'information 5

Présentation générale 6

Compétences travaillées 6

Public cible 6

Organisation des études 7

Programme de la formation 8

Calendrier de la formation 13

Structure modulaire du programme 14

Tableau de correspondance entre les modules et les compétences visées 14

Principe de l'évaluation 14

Evaluation des modules et du cursus 15

Frais d'inscription et taxes 15

Admission et services HEP 16

Conditions d'admission 16

Procédure d'inscription à la formation 16

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s 17

Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs 17

Carte d'inscription 17

Conditions en cas de désistement 17

Délivrance des titres et du supplément au diplôme 18

Campus de la HEP Vaud 18

Base juridique 18

Dernière modification le 28.03.2024

PRÉAMBULE

Introduction

Ce CAS a pour but de soutenir les enseignantes et enseignants jouant le rôle de tutrice ou tuteur au sein de leur établissement. Selon les besoins, elles ou ils vont accompagner de jeunes collègues, mais également des enseignantes et enseignants reprenant leur activité suite à une longue période d'arrêt ou des remplaçantes et remplaçants sans diplôme.

La formation clarifie les rôles et postures de tutorat et développe plus particulièrement les compétences d'accompagnement individuel. Elle se veut pragmatique et intègre donc régulièrement des moments permettant la mise en pratique et la prise en compte de son contexte professionnel.

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière de formations continue certifiée en collaboration avec l'Unité d'enseignement et de recherche « Développement » (DV).

Les formations de type :

Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS)
Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)
sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

Cette formation débouche sur l'obtention du titre CAS **Tutorat d'enseignantes et enseignants**. La 2e édition débutera en 2024 et se déroule sur 3 semestres.

10 ECTS

Lieu de la formation
Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction
Baur Noria, UER DV
Responsable programme

Daele Amaury, FCC
Responsable pilotage

La Torre Sandra, FCC
Coordinaton

Liens utiles
- Informations admissions
- Formulaire d'admission
- Questions fréquentes

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnelles et professionnels capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques
- Prendre en compte l'expérience des participantes et participants, l'environnement socioprofessionnel de chacune ou chacun et les conditions d'exercice de sa pratique
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger
- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participantes et participants ou d'expertes et experts afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche

Séance d'information

Une séance d'information aura lieu à la HEP Vaud

le **mardi 16 janvier 2024 de 17h30 à 18h30** en salle **C33-617**.

Elle vous permettra de recevoir des informations utiles sur la structure du programme, les objectifs d'enseignement et les conditions d'admission. Un moment d'échange suivra la présentation et permettra d'aborder des intérêts et des questions plus individuelles.

À des fins d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en ligne jusqu'au **jeudi 11 janvier 2024**. L'entrée est libre, votre inscription nous permet toutefois d'adapter l'organisation de ce moment d'échange.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétences travaillées

À l'issue de la formation, les participantes et participants seront capables de :

Connaissances et compréhension

1. Connaître et maîtriser des repères théoriques sur les différentes dimensions de l'accompagnement et du tutorat
2. Comprendre les différents rôles, statuts, fonctions et postures de tutrice ou tuteur.

Application des connaissances et de la compréhension

3. Développer un processus d'accompagnement dans le cadre du tutorat.
4. Favoriser l'accueil, l'intégration et l'insertion des nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants.
5. Analyser, comprendre et adapter les actions professionnelles à la situation.
6. Soutenir le processus de développement de l'identité professionnelle des nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants.
7. Développer l'identité professionnelle de tuteur ou tutrice afin d'assurer leur tâche avec engagement et conscience professionnelle.

Capacité de former des jugements

8. Se donner les moyens d'évaluer sa pratique à travers les repères théoriques
9. Analyser et évaluer des situations complexes en prenant en considération l'organisation et ses enjeux.

Savoir-faire en termes de communication

10. Mettre en oeuvre des capacités en communication pour mener à bien les activités liées à l'intégration et l'accompagnement des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes.
11. Mobiliser différents principes de communication dans sa pratique selon le contexte.

Capacité d'apprentissage en autonomie

12. Repérer ses propres ressources, besoins, difficultés, limites et se donner des objectifs de développement professionnel
13. Agir en professionnel réflexif

Les objectifs de cette formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Ce CAS s'adresse à toute enseignante et tout enseignants amené·e à accompagner des collègues à entrer dans la profession.

Organisation des études

Ce dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de cinq modules. Un premier module de 3 ECTS distingue les rôles, les fonctions et les postures de tutorat. Le deuxième module de 2 ECTS vise à identifier le processus d'accompagnement et d'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants. Le module 3 de 2 ECTS s'intéresse aux dispositifs d'accompagnement. Un quatrième module d'intégration de 1,5 ECTS est proposé tout au long de la formation. Le dernier module de 1,5 ECTS correspond à un travail d'analyse de développement professionnel en tant que tuteur ou tutrice. Cette activité est constituée d'une partie individuelle et d'une partie collective.

La formation totalise 10 ECTS, ce qui représente environ 300 heures de formation partagées entre de l'enseignement en présence, à distance et en autonomie.

Ce CAS se réalise à temps partiel et en cours d'emploi. Sa durée standard est d'une année et demi. Toutefois, cette durée peut être prolongée jusqu'au double du temps standard.

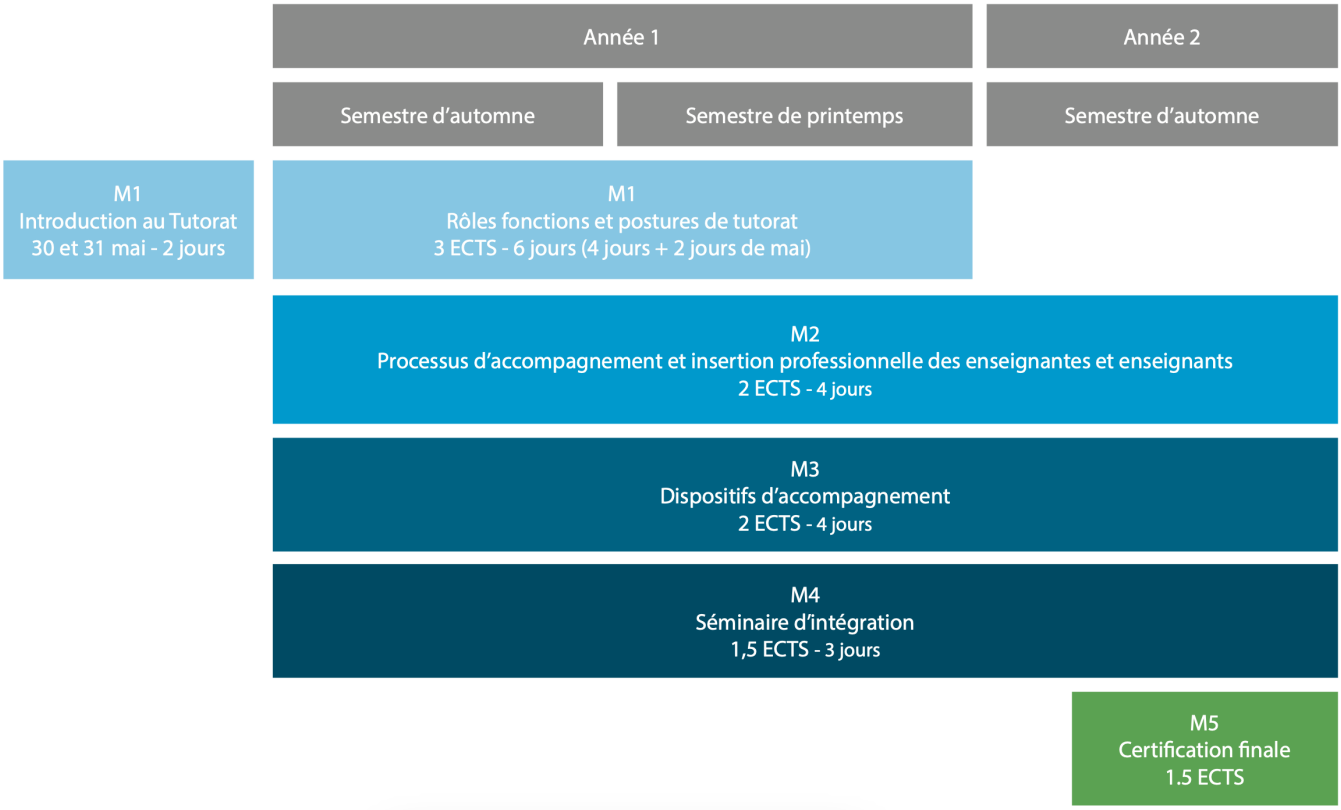

Module TUT100 - Rôles, fonctions et postures de tutorat - 3 ECTS

Ce module présente des apports théoriques relatifs au tutorat et au mentorat. Il soutient le développement des compétences professionnelles de tutorat en particulier du point de vue des rôles, des fonctions et des postures. Dans cette perspective, les participants et les participantes sont amené·e·s à articuler des traces réelles issues de leurs pratiques avec les apports théoriques du module, notamment en analysant des extraits d'interactions entre tuteur/tutrice et tutoré·e·s. Ils-elles sont amené·e·s à adopter une perspective critique vis-à-vis des rôles, des fonctions et des postures d'accompagnement mobilisés en regard des profils des tutoré·e·s, ainsi qu'en fonction des conditions de travail et des enjeux de l'établissement scolaire. Enfin, la distinction entre les fonctions de Praticienne formatrice/Praticien Formateur, de Coach·e, de Mentorat et de Tutorat est également abordée dans ce module.

Responsable du module

Baur Noria, UER DV
noria.baur@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

TUT100-1
Baur Noria
De Simone Soraya
McAlinden Myriam

TUT100-2
De Simone Soraya

N° d'unité	Titre de l'unité		Année 1		Année 2
		Printemps précédent	Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
TUT 100-1	Introduction au tutorat	2 jours			
TUT 100-2	Rôles, fonctions et postures de tutorat		4 jours	1 jour	

Compétences travaillées

1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Modalités pédagogiques et de certification

Exposés présentant les apports théoriques sur la question du tutorat et du mentorat, travail en sous-groupes, travaux individuels et collectifs entre les rencontres, notamment lecture d'articles. La validation de ce module est effectuée au travers d'analyses d'interactions en mobilisant les apports théoriques et le référentiel de compétence des tuteur/tutrices.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants sont en mesure de :

- Comprendre et distinguer les enjeux liés au tutorat notamment dans le contexte vaudois.
- Différencier les différents rôles, fonctions et postures de tutorat.
- Identifier les différents profils de tutoré·e·s possibles.
- Recueillir des données issues de la pratique de tutorat en formulant des hypothèses sur les raisons des difficultés rencontrées, ainsi que des réussites constatées.
- Réguler les échanges entre tuteur/tutrice et tutoré·e·s en fonction des conditions de travail.
- Légitimer ses choix à l'aide des apports théoriques du module, du référentiel de compétence des tuteurs/tutrices, ainsi que des traces récoltées.
- Expliciter, analyser et conceptualiser sa propre pratique professionnelle de tutrice/tuteur.

TUT100-1 : Introduction au tutorat

Dans une perspective clinique de la formation, cette introduction propose des outils pour comprendre et distinguer les enjeux liés au tutorat, notamment en terre vaudoise. Ainsi, dans cette partie du module, les tutrices et tuteurs sont amené.e.s à approfondir leurs connaissances et les enjeux liés à l'accompagnement de novices en formation relatif au choc de la réalité auquel tout·e débutant·e est confronté·e. Les différents profils de tutoré·e·s seront également présentés et discutés durant cette introduction.

TUT100-2 : Rôles, fonctions et postures de tutorat

Dans cette seconde partie, les tutrices et tuteurs sont accompagné.e.s et guidé.e.s vers une perspective clinique de la formation dans laquelle ils/elles sont amené·e·s à :

- Identifier une ou plusieurs problématiques liés aux rôles, fonctions et postures de tutorat,
- Récolter des traces issues de leurs pratiques réelles,
- Réguler leurs échanges entre tuteur/tutrice et tutoré·e·s en fonction des conditions de travail, des apports théoriques et du référentiel de compétences de tutorat
- Projeter de nouvelles pistes d'actions en explicitant sa propre pratique professionnelle de tutrice/tuteur.

Ainsi au cours de cette unité, les participant·e·s sont amené·e·s à identifier et adapter les différents rôles, fonctions et postures qu'ils/elles ont au sein de leur établissement, en tenant compte des enjeux liés à leur contexte professionnel. Elles·Ils ont également l'opportunité de développer leurs compétences de tutorat au travers d'activités individuelles et collectives.

Module TUT200 - Processus d'accompagnement et insertion professionnelle des enseignantes et enseignants - 2 ECTS

Responsable du module
Baur Noria, UER DV
noria.baur@hepl.ch

Intervenantes et intervenants
Baur Noria

Ce module vise à accompagner les participants et participantes dans la compréhension et l'analyse de leur environnement de travail en vue de construire un processus de tutorat adapté à leur contexte d'établissement Il vise également à identifier les parcours des enseignant.e.s novices afin de les soutenir dans de développement de leur identité professionnelle.

N° d'unité	Titre de l'unité	Année 1		Année 2
		Semestre automne	Semestre printemps	Semestre d'automne
TUT 200-1	Contextes et situations de tutorat	1 jour		
TUT 200-2	Modélisation du processus d'accompagnement	1 jour	1 jour	
TUT 200-3	Mise en oeuvre et évaluation du processus			1 jour

Compétences travaillées
3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13

Modalités pédagogiques et de certification

Les modalités de ce module alternent entre des apports théoriques, des ateliers pratiques, des mises en situation et l'analyse de celles-ci.

Des compétences d'action seront validées au fur et à mesure. La certification du module porte sur la réalisation d'un projet de tutorat de son établissement. La certification finale (module 4) permettra de démontrer les acquis de formation travaillés également dans ce module.

Acquis de formation

A la fin de ce module, les participant·e·s sont en mesure de :

- Développer un processus d'accompagnement dans le cadre du tutorat
- Favoriser l'accueil, l'intégration et l'insertion des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants
- Soutenir le processus de développement de l'identité professionnelle des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes
- Développer l'identité professionnelle de tutrice ou tuteur afin d'assurer leur tâche avec engagement et conscience professionnelle
- Analyser et évaluer des situations complexes en prenant en considération l'organisation et ses enjeux
- Mettre en oeuvre des capacités en communication pour mener à bien les activités liées à l'intégration et l'accompagnement des nouveaux
- Repérer ses propres ressources, besoin, difficultés, limites et se donner des objectifs de développement professionnel

TUT200-1 : Contextes et situations de tutorat

Au cours de cette unité, les participant·e·s sont amené·e·s à identifier les différents parcours et profils des enseignant.e.s et l'impact sur leur transition et insertion professionnelle. ils-elles seront accompagné.e.s à réaliser une analyse de l'environnement de travail afin d'identifier les freins et leviers dans le but de valoriser les ressources, soutenir le processus de développement identitaire et encourager l'approbation du chemin parcouru par les jeunes enseignant·e·s dans la perspective de construire un processus d'accompagnement qui répond aux besoins identifiés.

Les éléments analysés dans cette unité sont :

- Le parcours de formation des enseignants et profils des enseignants
- L'intégration dans l'établissement
- Le contexte, l'environnement de travail et la situations de tutorat

TUT200-2 : Modélisation du processus d'accompagnement

Cette unité a pour objectif de préparer les tutrices et tuteurs à construire un modèle de processus d'accompagnement qui répond aux besoins en identifiant les moments clés et ressources à disposition et en tenant compte des aspects organisationnels. Modèle qui sera ensuite mis en œuvre sur le terrain.

TUT200-3 : Mise en oeuvre et évaluation du processus

Dans cette unité les participant.e.s seront amené-e.s à à mettre en œuvre une partie de leur modèle processus d'accompagnement. Par l'analyse des conditions d'efficacité du processus, des pistes d'améliorations seront identifiées.

Module TUT300 - Dispositif d'accompagnement - 2 ECTS

Ce module a pour objectif de présenter et travailler les dispositifs d'accompagnement dans le cadre du tutorat. Il vise à aider les participants à développer la posture et les compétences d'accompagnement.

N° d'unité	Titre de l'unité	Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
TUT 300-1	Dispositifs d'accompagnement	0,5 jour	2,5 jours	1 jour

Responsable du module
Baur Noria, UER DV
noria.baur@hepl.ch

Intervenantes et intervenants
TUT300-1
McAlinden Myriam

Compétences travaillées
1, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Modalités pédagogiques et de certification
Les modalités de ce module alternent entre des apports théoriques, des mises en situation et l'analyse de celles-ci.

Des compétences d'action seront validées tout au long de ce module.Des compétences réflexives seront validées à travers un travail réflexif écrit portant sur un entretien mené.La certification finale (module 4) permettra de démontrer les acquis de formation travaillés également dans ce module.

Acquis de formation
Au terme de ce module, les participantes et participants sont en mesure de :

- Connaître et maîtriser les repères théoriques de l'accompagnement
- Travailler les attitudes fondamentales d'écoute active, de non jugement et d'empathie
- Développer et mettre en oeuvre des capacités de communication
- Expliciter les enjeux émotionnels
- Développer une conscience de soi
- Travailler la demande
- Structurer la relation
- Réguler les processus d'entretien
- Faciliter les processus d'accompagnement dans le cadre du tutorat avec un objectif d'autonomisation du nouveau enseignant ou de la nouvelle enseignante.

TUT300-1 : Dispositifs d'accompagnement

Cette unité se concentre sur les éléments suivants :

- Les principes de l'écoute active
- Le rôle des émotions
- La communication non violente
- Les dimensions de l'accompagnement
- Le travail de la demande
- La problématisation
- Les régulations
- Bref aperçu des dispositifs d'accompagnement collectif

Module TUT400 - Séminaire d'intégration - 1.5 ECTS

Responsable du module
Baur Noria, UER DV
noria.baur@hepl.ch

Intervenantes et intervenants
Baur Noria
McAlinden Myriam

Ce module a pour objectif de permettre aux participant·e·s de réfléchir à leur pratique de tutorat, de l'évaluer et ainsi de pouvoir mettre en évidence la progression effectuée et les points de vigilance.

Il se compose de deux éléments:

- L'intégration des contenus de la formation à travers des analyses de pratiques professionnelles et des études de cas
- La constitution progressive d'un dossier de formation composé de différentes pièces

N° d'unité	Titre de l'unité	Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
TUT 400-1	Séminaire d'intégration	0.5 jour	1.5 jour	1 jour

Compétences travaillées
1, 7, 11, 12, 13

Modalités pédagogiques et de certification
Ce module se compose à la fois l'élaboration d'un dossier de formation et de travaux de groupe (intégration) dans le cadre d'accompagnements collectifs. En plus de la constitution d'un dossier de formation, la présence et la participation active aux séances collectives sont requises.

Des consignes détaillées seront remises aux participant·e·s au cours de la formation

Acquis de formation
Au terme de ce module, les participantes et participants sont en mesure de :

- Se donner les moyens d'évaluer leur pratique et, à travers les repères théoriques, se fixer des objectifs de développement professionnel
- Développer une conscience de soi
- Définir leurs différents rôles et travailler leur posture

Module TUT500 - Certification finale - 1.5 ECTS

Responsable du module
Baur Noria, UER DV
noria.baur@hepl.ch

Ce module permet aux participantes et participants d'effectuer un travail d'analyse et un travail réflexif sur l'ensemble de la formation.

N° d'unité	Titre de l'unité	Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
TUT 500-1	Travail de certification finale			1 jour

Compétences travaillées
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Modalités pédagogiques et de certification

Ce module est entièrement consacré à un travail individuel écrit. Chaque participante et participant sera suivi·e par une référente afin de mener à bien ce travail de certification final.

Certification

Des consignes détaillées seront remises aux participant·e·s au cours de la formation.
Certification du module : janvier 2024

Acquis de formation

Le travail de certification finale a pour objectif l'assimilation et la mise en pratique des compétences travaillées dans la formation. Il s'agit donc à la fois de compétences d'actions et de compétences réflexives.

Contenus

Cette certification finale contient deux parties :

Partie écrite individuelle composée :

- d'une présentation et analyse d'un accompagnement vécu dans le cadre du tutorat en regard des apports de la formation ;
- d'une réflexion sur le bilan de la formation (apprentissages, compétences acquises, besoins de développement, etc.)

Partie orale collective :

- Une Mise en scène de situations des compétences de tutorat.

Des consignes détaillées seront remises aux participant·e·s au cours de la formation.

Calendrier de la formation

Les 2 premières journées de formation ont lieu les **30 et 31 mai 2024, salle C33-816,** à l'avenue de Cour 33, **de 8h30 à 17h**.

Semestre printemps 2024		
Jours	Dates	Modules
1	30 mai	M1
1	31 mai	M1

Semestre automne 2024		
Jours	Dates	Modules
0,5	5 sept.	M1
0,5	5 sept.	M1
1	18 sept.	M2
1	3 oct.	M1
0,5	6 nov.	M3
0,5	6 nov.	M4
1	5 déc.	M1
1	21 janv.	M2

Semestre printemps 2025		
Jours	Dates	Modules
0,5	5 fév.	M3
0,5	5 fév.	M4
1	26 fév.	M1
0,5	26 mars	M3
0,5	26 mars	M4
1	29 avril	M2
0,5	28 mai	M3
0,5	28 mai	M4
1	11 juin	M3

Semestre automne 2025		
Jours	Dates	Modules
0,5	17 sept.	M3
0,5	17 sept.	M4
1	9 oct.	M2
0,5	19 nov.	M3
0,5	19 nov.	M4
0,5	Janv.	M5
0,5	Janv.	M5

Le calendrier est communiqué sous réserve de modifications (dernière modification 30.01.2024).

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative. Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire. Les séminaires permettent aux participantes et participants d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
TUT100	Rôles, fonctions et postures de tutorat	1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13	3
TUT200	Processus d'accompagnement et insertion professionnelle des enseignantes et enseignants	3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13	2
TUT300	Dispositif d'accompagnement	1, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13	2
TUT400	Séminaire d'intégration	1, 7, 11, 12, 13	1.5
TUT500	Certification finale	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	1.5

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et, pour l'institution, d'attester les acquis. Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

Évaluation formative

En cours de module, cette évaluation offre des retours d'informations aux participantes et participants sur leur niveau d'acquisition. Cette évaluation peut prendre diverses formes : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses vidéos, etc.

Cette évaluation détermine l'atteinte des compétences professionnelles fixées par le plan d'étude et l'attribution des crédits ECTS. Les modules faisant l'objet d'une évaluation certificative sont notés (échelle de 1 à 6) ou validés (acquis ou non acquis). Un feedback sous forme de grille critériée ou de commentaire fait partie intégrante de l'évaluation. Les modalités et les critères d'évaluation sont communiqués en début de module.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant·e·s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne et autres modalités). Cette évaluation des enseignements par les participantes est conduite par le Pôle de la HEP Vaud dédié à cette activité. Elle contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Coût du CAS : **CHF 6'000.-** et **CHF 100.-** de finance d'inscription

Le financement est, en principe, divisé en parts égales sur l'ensemble des semestres du programme. La facturation est semestrielle: 30 septembre et 28 février (réf. directive 02_01, article 13).

ADMISSION ET SERVICES HEP

Conditions d'admission

Pour accéder à la formation, les candidates ou candidats doivent répondre aux conditions suivantes:

- trois ans d'expérience d'enseignement
- Avoir une pratique d'enseignement en cours au moment de l'entrée en formation
- Être désigné comme tuteur au sein de l'établissement au moment de l'entrée en formation

Admission en cas de non possession des titres requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, elle ou il peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature (Directive 05_03 ; etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de CHF 300.- non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études :
Téléphone : +41 21 316 92 70
e-mail : etudiants-fcc@hepl.ch

Procédure d'inscription à la formation

Inscription en ligne candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à fournir en ligne:

- curriculum vitae
- copie du titre requis à l'admission
- justificatif du paiement de la fiance d'inscription si pas payée en ligne à l'inscription
- préavis favorable de sa direction pour les candidats DFJC. PDF à télécharger lors de l'inscription en ligne

Le processus peut être repris et modifié tant que l'envoi final n'a pas été effectué.

Le délai d'inscription est fixé au **28 février**. Les inscriptions restent ouvertes si des places sont encore disponibles.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidatures sont retenues conformément au règlement des études menant à un CAS, DAS MAS. L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription
Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- non remboursable sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom " Finance Inscription_Nom_Prénom ". Ce paiement peut être directement effectué au moment de l'inscription en ligne.

Décision d'admission
La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées
Une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique. Elle permet la prise en compte de crédits de formation obtenus dans le cadre d'une autre formation abordant des compétences similaires (Directive 05_04). Cette demande a lieu une fois en début de formation et au plus tard jusqu'au 31 août.

Renseignements auprès du conseil aux études
Tél. : +41 21 316 92 70
Mail : etudiants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus " Procédure d'inscription à la formation "), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation ;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné) ;
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs

Les enseignements du CAS TUT ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

Carte d'inscription

Les participantes et participants à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription. Il suffit de la demander au service académique (etudiants-fcc@hepl.ch) dès le démarrage de la formation. Cette carte permet de faire des photocopies (CHF 20 par année disponible) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante ou le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, lla participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

Activités culturelles et sportives
Mobilité
Bibliothèque
Restaurant
Renseignements divers auprès de l'association des étudiantes et étudiants HEP

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

Directive 05_ 66 du programme de formation menant au Certificate of Advanced Studies en « Tutorat d'enseignantes et enseignants »